

<https://www.lamanchelibre.fr/actualite-913714-dossier-bientot-des-eoliennes-au-large-du-cotentin>

## [Dossier]. Bientôt des éoliennes au large du Cotentin ?

19 octobre 2020 à 18:30



**Après dix mois de débat public, la Commission particulière du Débat public a rendu le 19 octobre ses conclusions sur un 4<sup>e</sup> parc éolien en mer de Normandie. Il produirait 1 Gigawatt, soit la consommation électrique de deux millions d'habitants.**

Y aura-t-il un quatrième parc éolien en mer de Normandie ? La réponse est désormais dans les mains du possible maître d'ouvrage, l'Etat. Depuis le 19 octobre, il a trois mois pour tirer les conclusions du débat public sur l'éolien en mer, mené en Normandie de novembre 2019 à août 2020. Bien qu'impacté par le Covid-19, le débat composé d'une première phase de discussions et d'une seconde de cartographie, a plutôt suscité l'intérêt, selon le président de la Commission particulière du Débat public, Francis Beaucire. *"Les gens se sont déplacés, et nous avons eu plus de 150 contributions argumentées sur un éventuel emplacement de ce parc éolien."*

Néanmoins, les pêcheurs ont, dans leur grande globalité, préféré ne pas prendre part aux ateliers de cartographie. *"Nous avons participé à la première phase du débat, en affirmant notre opposition à un 4<sup>e</sup> parc éolien en mer de*

*Normandie. Nous croyons au débat et avons l'espoir d'être entendus. Logiquement, nous n'allions donc pas participer au choix d'une future zone", explique Lucas Teyssere, chargé de mission au Comité régional des Pêches de Normandie. "Le monde de la pêche n'a pas d'opposition à la transition énergétique. Mais tout va trop vite : on déroule le tapis rouge à l'éolien offshore, mais nous n'avons aucun retour d'expérience en France sur son impact environnemental !"*

## **Loin au large...**

Les pêcheurs ne sont pas les seuls à s'opposer au projet. *"De nombreux participants ont affirmé qu'il y avait déjà trois parc éoliens prévus en mer de Normandie, mais aussi une centrale nucléaire, et qu'il n'y avait pas besoin d'un nouveau parc",* affirme Francis Beaucire. Mais certains se sont mouillés à définir des emplacements. *"Pour la plupart des participants, un nouveau parc doit être situé loin au large pour ne pas être visible et dans des zones de pêche peu fréquentées et à faible biodiversité."*

Concrètement, deux zones ressortent : l'une au large de Barfleur, l'autre au large de Fécamp. Dans le nord-est du Cotentin, la résistance s'est d'ores et déjà organisée. Les élus du Val de Saire, dont le maire de Réville Yes Asseline, ne nient pas l'intérêt de l'éolien en mer, mais ont demandé il y a quelques semaines à choisir la zone *"impactant le moins l'ensemble des filières économiques de la région, dont le tourisme et la pêche, à 50 km, équidistante de Barfleur et du Havre"*. L'inquiétude est ainsi vive du côté de Saint-Vaast-la-Hougue, où l'on craint de voir apparaître des éoliennes en arrière-plan du panorama des tours Vauban, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008. *"Un projet de parc impacterait forcément la vue",* estime Annick Perrot, qui a participé à l'inscription du site. *"Il faudrait que les éoliennes soient à une cinquantaine de kilomètres de la côte pour qu'on ne les voit pas. L'inscription UNESCO nous protège : en 2013, un projet d'éoliennes à 25 km du Mont-Saint-Michel a été débouté à cause de son impact visuel."*

De son côté, Réseau de Transport d'Electricité (RTE), maître d'ouvrage mais pas responsable du choix de la zone, a annoncé sa préférence pour Fécamp, pour des raisons techniques. Alors, qu'en sera-t-il ? La question reste entière, même si les réponses possibles se précisent.

## **Et les trois autres projets au large de la Normandie, on en est où ?**

Trois projets de parcs éoliens existent officiellement en mer de Normandie : Courseulles-sur-Mer dans le Calvados, Fécamp et Dieppe-Le Tréport en Seine-Maritime. Pour l'heure, aucun n'est encore en service, et c'est là où le bât blesse. Les pêcheurs comme les associations environnementales aimeraient connaître les conséquences environnementales avant d'avoir à trancher sur un nouveau projet. "Le risque, c'est de faire perdre l'acceptabilité de ces projets avec une telle marche forcée", affirme Lucas Teysseire.

A Courseulles, les travaux ont commencé l'an dernier. La mise en route des éoliennes est prévue pour 2024, onze ans après les premiers débats publics. Le chantier de Fécamp a, lui, commencé cet été, pour une mise en service à l'horizon 2023. Enfin, le dossier de Dieppe-Le Tréport est plus épineux, car toujours devant le tribunal administratif. Précisons que le 4<sup>e</sup> projet actuellement en débat serait d'une puissance d'un gigawatt, plus de deux fois celle de chacun des autres parcs.